



Ligue Motocycliste de Normandie

REGLEMENT PARTICULIER CROISIERE NORMANDE DES 11 ET 12 MAI 2018

ARTICLE 1

Le **M.C CROISIERE NORMANDE** et la **LIGUE DE NORMANDIE**, organiseront les **11 et 12 MAI 2018** une grande randonnée qui empruntera les départements de, **L'EURE, du CALVADOS et de l'ORNE.**

ARTICLE 2

Les différentes prescriptions du règlement de la F. F. M sont obligatoires dans cette épreuve, ainsi que les règlements enduro 2018 de la ligue de normandie.

ARTICLE 3

Les machines devront répondre aux normes imposées par le code de la route à savoir :

- être munies d'une plaque minéralogique
- être munies d'un éclairage
- être munies d'un silencieux efficace (le niveau sonore ne doit pas excéder 112 décibels à 2m /s)

En cas de perte du silencieux la réparation devra être immédiate.

Les motos devront être munies de 3 plaques à numéros. Les organisateurs se réservent le droit d'apposer des autocollants de sponsors et fourniront la plaque frontale numérotée.

Les numéros devront être réglementaires sur les côtés de la moto.

LES PNEUS F.I.M AV ET AR SONT OBLIGATOIRES

UN TAPIS ENVIRONNEMENTAL ABSORBANT 2m x 1m est obligatoire pour la mécanique, les ravitaillements et le parc fermé etc....et chaque pilote doit se munir obligatoirement d'un antivol pour verrouiller sa moto au parc fermé

ARTICLE 4

Les pilotes devront se munir de la carte-grise de la moto, du permis de conduire, de la licence et de l'assurance (carte verte) de la moto et de l'année.

Les W garage sont interdits

Les vérifications administratives et le contrôle technique auront lieu uniquement le **JEUDI 10 MAI 2018 à VIMOUTIERS de 14 H 00 à 19 H 00**, puis les motos seront mises en parc fermé. à

UN SERVICE DE SECURITE ASSURERA LE GARDIENNAGE DU PARC FERME.

L'organisateur se décline de toutes responsabilités en cas de vol, incendie...

ARTICLE 5

L'épreuve est ouverte à tous les pilotes en possession d'une licence NCO et MAP (motos anciennes) ou LICENCE « UNE MANIFESTATION » LJA2 (2 jours et plus)

Les catégories seront les suivantes.

50 CC	VETERANS >37 à 45 ans
JUNIORS 18 à 25 ans	SUPER VETERANS > de 45 ans
SENOIRS >25 à 37 ans	FEMININES

Le classement sera effectué sur le cumul des temps des spéciales.

Sera déclaré vainqueur le pilote ayant le temps le plus petit et ensuite par ordre chronologique des temps.

En cas d'ex æquo : sera retenu le meilleur temps de la dernière spéciale, et le premier recevra le TROPHEE DU VAINQUEUR DE LA CROISIERE NORMANDE 2018.

TOUT PILOTE QUI S'ENGAGE AVEC 1 LICENCE 1 MANIFESTATION (LJA2) DOIT OBLIGATOIREMENT EN FAIRE LA DEMANDE SUR LE SITE DE LA FFM ET PRESENTER 1 CERTIFICAT MEDICAL DE MOINS D'UN AN. **à télécharger sur le site**

de FFM, épreuve Croisière Normande, club organisateur : ligue de Normandie lieu : Vimoutiers département : orne (61)

ARTICLE 6

A partir de 9 H 00 le départ s'effectuera 4 par 4 toutes les minutes.
Le deuxième jour le départ se fera à 9 H 00 4 par 4 toutes les minutes.

ARTICLE 7

Le parcours s'effectuera en deux étapes :

- 1^{ère} étape : VIMOUTIERS – THIBERVILE – BRIONNE – THIBERVILLE – VIMOUTIERS 170 KMS
- 2^{ème} étape : VIMOUTIERS - GACE – PIERREFITTE – FLERS AGGLO – arrivée au Mont de Cerisy-Belle-Etoile 180 KMS

Des contrôles de passage seront faits tout au long du parcours. Ils seront signalés par un drapeau bleu 100 mètres avant.
Des contrôles horaires seront effectués et signalés par 1 drapeau blanc 200 m avant la pointeuse, 1 jaune 20 m avant la pointeuse et 1 rouge à la pointeuse.

Ces contrôles horaires ont uniquement pour but de pouvoir contrôler le bon déroulement de la randonnée et d'éviter que certains participants arrivent trop tôt ou trop tard.

LES TEMPS IMPARTIS POUR CHAQUE TRONCON SERONT LARGES ET NOUS DEMANDONS QU'ILS SOIENT RESPECTES.

Il y aura 4 spéciales le vendredi et 4 le samedi.
Les ravitaillements seront faits aux spéciales et aux C.H.

ARTICLE 8

Le classement sera effectué uniquement sur les temps des différentes spéciales.
ATTENTION : CELUI QUI PRESENTERA UN RETARD TROP IMPORTANT (plus d'une heure) A UN CONTROLE HORAIRE NE SERA PAS CLASSE.

FERMETURE IMPERATIVE DU CIRCUIT A 18 H 00 (mise en parc fermé au plus tard 18 H 00)

ARTICLE 9

A la fin de la première étape, les participants auront 30 minutes après le pointage pour effectuer leur mécanique, et ensuite mettre la moto en parc fermé.

ARTICLE 10

SANCTIONS : ATTENTION AU CODE DE LA ROUTE ET AU RESPECT DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT si vous souhaitez que cette randonnée puisse être reconduite.

non respect d'un stop reconnaissance de la spéciale qu'autrement qu'à pieds	DISQUALIFICATION	sortie du tracé	DISQUALIFICATION
	DISQUALIFICATION	non respect du tracé	DISQUALIFICATION
non respect des indications et des panneaux de signalisation	DISQUALIFICATION	tracé emprunté à l'envers (et possibilité de recours !!!)	DISQUALIFICATION

ARTICLE 11

Le montant de l'engagement est fixé à : **200,00€ AVEC LA LOCATION DU TRANSPONDEUR ET LE REPAS PILOTE DU JEUDI SOIR INCLUS (à VIMOUTIERS).** **+ 100,00 € si licence 1 manifestation LJA2**

Chaque repas supplémentaire est de : **15,00 €**

La remise des prix aura lieu à la fin de la deuxième étape.

ARTICLE 12

Le nombre d'engagés est limité à : **500**

ARTICLE 13

En cas de désistement, les frais d'engagement ne seront remboursés que si les organisateurs sont prévenus **10 JOURS A L'AVANCE ET SUIVANT JUSTIFICATIF (certificat médical ou autre selon le motif)**

ARTICLE 14

Un contrat d'assurance est souscrit chez **AXA Cabinet OZENNE et BUGEAU à CAEN**

ARTICLE 15

En cas d'annulation de l'épreuve, les organisateurs se donnent le droit de garder 30 % de l'engagement.

DIRECTEUR DE COURSE : DURAND Philippe
DIRECTEUR SDE COURSE ADJOINT : LEDUCQ Philippe
COMMISSAIRES SPORTIF : LECONTE Philippe – ELKE Bil – GORET Guy

VISA F.F.M

VISA LIGUE NORMANDIE

EN CAS D'ACCIDENT, LE SIGNALER IMPERATIVEMENT AU DIRECTEUR DE COURSE, LE JOUR MEME DE L'EPREUVE.

LE PRESIDENT : Monsieur POSTEL Patrick
14320 CLINCHAMPS-sur-ORNE